

Compte rendu réunion du conseil municipal du jeudi 10 février 2022

Présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN, Elizabeth VINIT, Véronique CHARMASSON.

Absents : Philippe FOURNIER, Nicolas PIQUET pouvoir à Denis MUNEROT

Secrétaire de Séance : Véronique CHARMASSON

Ordre du jour :

Approbation précédent compte-rendu

Approbation à l'unanimité des membres du conseil municipal.

SIDEC : Effacement réseau électrique Poste des Capucins

A l'occasion des travaux ENEDIS en 2019 (enfouissement de la ligne à haute tension), la commune a saisi l'opportunité de l'ouverture de la route pour pré-positionner des gaines permettant ultérieurement l'enfouissement de notre réseau électrique basse tension (éclairage public et privé). Cette opération est aujourd'hui réalisable avec l'aide du SIDEC. Ainsi, le réseau actuellement aérien entre le chemin de Billon et la rue de l'Ecole (105 m) sera enfouit, entraînant l'enlèvement des fils électriques, d'un poteau et la pose d'un lampadaire. Le coût de l'opération est estimé à 17 488 €. Subventionné par le SIDEC, le reste à charge pour la commune s'élève à 7400 €. Ces travaux seront réalisés en fin d'année ou début 2023 selon la disponibilité des crédits. Accord du conseil.

SIDEC : Groupement de commande d'électricité : Renouvellement de l'adhésion au dispositif

Ce dispositif mis en place en 2016 permet de minorer les factures d'électricité par le biais de commande groupées auprès d'EDF et ENGIE réalisées par le SIDEC. Accord du CM pour reconduire cette adhésion au groupement en 2022.

CCAPS : Elaboration RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

Ce règlement doit être débattu au sein des 66 conseils municipaux qui composent la Communauté de Communes. C'est un document d'urbanisme qui fixe par zones les obligations en matière de publicité enseigne et pré enseigne sur le domaine public ou privé. Il assure l'équilibre entre protection du cadre de vie et paysages et le droit à l'expression et à la diffusion d'information d'autre part. Validé par le conseil.

CCAPS : Prise de compétence IRVE (infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques)

Cette prise de compétence par la Communauté de Communes doit faire l'objet d'une délibération au sein de chaque conseil municipal. Déploiement dans les trois bourgs principaux de bornes pour recharger des VE et hybrides, les communes intéressées sous l'égide du SIDEC mutualiseront les charges d'investissement et de fonctionnement.

Validation : 7 pour et 2 votes contre

Hébergement du site internet de la commune

Jusqu'à présent, l'hébergement des sites internet de l'ensemble des communes était pris en compte par la Communauté de Commune, ce n'est plus le cas depuis le 25 octobre 2011. Par conséquent, à compter de cette année, cette dépense nous revient pour un coût de 480 € / an. Toutefois, pour 2022, la société JORDEL MEDIAS (hébergeur) propose un hébergement provisoire au tarif préférentiel de 180 €. Option validée par le CM car pas d'autre solution à ce jour. Christian LHUILLIER responsable sur la commune de ce sympathique site se renseigne pour l'achat éventuel d'un logiciel qui permettrait d'être totalement autonome à partir de 2023. En parallèle, une rencontre est prévue avec l'hébergeur afin d'envisager diverses possibilités.

Informations et questions diverses

*Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire toute l'année, mais pour les prochaines élections vous devez faire votre démarche au plus tard le 4 mars en mairie ou par courrier (reçu au plus tard le 4) ou en ligne avant le 2. Vous devez fournir un justificatif

d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et remplir le formulaire cerfa n°12669 (disponible en mairie ou sur internet ministère chargé de l'intérieur).

Rappel : inscription automatique pour le jeune atteignant 18 ans s'il a fait la demande de recensement à l'âge de 16 ans

*Opération brioche

Montant de la vente sur Montigny 532 euros. L'APEI adresse ses remerciements à tous les bénévoles, vendeurs et acheteurs.

*Le Chalet / Point de situation

Un jeune couple est intéressé pour créer une brasserie artisanale avec petite restauration, il rencontre prochainement différents architectes pour leur projet qui s'élabore progressivement.

*Bicentenaire naissance de Louis PASTEUR

De nombreuses manifestations autour de cet événement sont proposées durant l'été entre Dole, Arbois, Salins-les-Bains, la vigne Pasteur à Montigny ; la commission animation rencontrera les organisateurs pour proposer une coopération avec le village

*Veillée « Mémoire des coopératives à Montigny-lès-Arsures »

Après l'annulation, crise sanitaire oblige, la commission animation pose enfin une date : le samedi 2 avril (sous réserve) nous aurons la joie de découvrir les documents

*« L'Oreille en fête »

L'association a pour but de promouvoir dans le jura la découverte de talents artistiques dans la chanson, poésie ou autres. Elle propose un concert le 26 mars à 20h en l'église St Grégoire de Montigny avec le groupe Malincka

*Travaux dans la commune

Raccordement à l'eau potable rue Chanoux pour la réhabilitation d'une grange en habitation, propriétaire famille Fumey, avec réfection d'un branchement d'eau pluviale défectueux dans la rue.

Chemin des Crêts famille Charmasson problème récurrent de turbidité, accentuer lors de fortes pluies donnant une apparence trouble ainsi qu'une odeur à l'eau du réseau, la commune propose dans un premier temps une intervention mensuelle de vidange de la tuyauterie en amont du compteur pour évacuer les résidus (limons, sable) avec une réévaluation dans 6 mois.

Réfection partielle des chemins de Prenans, des Moussières et des Bérangers (Ruzart) le long de la nationale 83 suite aux fortes pluies de l'été 2021

Coupe de bois à l'arrière du viaduc nécessitant l'intervention d'un bucheron professionnel spécialiste des coupes dangereuses, un surcout de prestation est à prévoir.

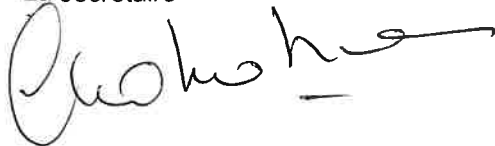
Achat de broyat pour les plantations du village pour 100 euros (50 euros le m3)

Réunion de la Commission « Animation, Convivialité, Culture et Patrimoine » le mardi 1^{er} mars à 20h00 à la mairie.

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil le jeudi 3 mars à 20h00 à la mairie

La secrétaire



Le maire

